



Guide à destination des écoles,
des collèges et des lycées

Une concertation organisée localement

Introduction

- *L'école est garante du contrat social républicain*
- *(...) accueillant chaque jour 20% de la population française dans ses murs, l'école rend vivante chaque jour notre démocratie et assure son avenir.*
- *(...) Elle est ainsi, à la fois comme lieu d'apprentissage et comme lieu de vie, le cœur battant de notre société et « l'atelier » où s'édifient la citoyenneté et la société de demain.*
- *(...) il est donc indispensable de permettre à l'ensemble de notre société de se réapproprier ce bien commun.*

Les objectifs

Au niveau local faire émerger des initiatives afin d'améliorer :

- La réussite
- Le bien-être
- En réduisant les inégalités

- En perspective, la **liberté d'innovation** des équipes
- Afin de **créer une dynamique collective** autour de l'école



Des concertations ouvertes aux personnels, aux familles, aux élèves ainsi qu'aux partenaires des écoles.

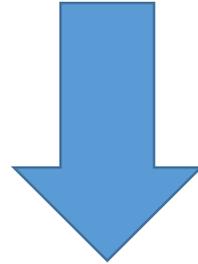
Comment ?

- Un temps consacré
- Un cadre
- Une méthode afin de « faire notre école ensemble ».

Une concertation sur quoi ?

- Une méthode nouvelle qui associe l'ensemble des parties prenantes
 - Fondée sur le **volontariat des équipes** éducatives
 - **Pas enfermée dans le temps**
 - Démarche fondée sur la **confiance accordée aux acteurs** de terrain (pas de cadre ou de figure imposée)
 - Un **droit à l'erreur**
 - Une réalisation possible d'un **projet pédagogique** à partir du projet d'école qui peut être soutenu par le **fonds d'innovation pédagogique**

- Une démarche fondée sur les besoins des élèves



- **Echelle strictement locale école** / réseau quand la situation le justifie.

Ce que c'est	Ce que ce n'est pas
Une démarche volontaire, collective et facultative	Une concertation obligatoire à la demande des autorités académiques ou nationales
Une concertation locale dont l'échelle est l'école ou l'établissement	Un grand débat sur l'avenir de l'École
Une démarche progressive dont chaque étape repose sur le volontariat des équipes	Un cadre unique et prescriptif
Une concertation susceptible de déboucher sur un projet pédagogique susceptible de nourrir le projet d'école ou d'établissement, le cas échéant avec un soutien financier	Une discussion sans suite concrète pour les élèves
Une concertation centrée sur les besoins et la réussite des élèves, associant tous les membres de la communauté éducative et partenaires de l'école	Une discussion tous azimuts

Trois dimensions d'un même service public : excellence, égalité et bien-être

- La réussite de tous les élèves (savoirs fondamentaux, évaluations nationales, place des devoirs, personnalisation du suivi pédagogique, liaison école/collège, les différents temps de l'enfant).
- La réduction des inégalités (continuum différents temps et activités proposées, mixité sociale et scolaire, égalité filles/garçons, ouverture culturelle...).
- Le bien-être (santé des élèves, climat scolaire, lutte contre les violences, transition écologique, inclusion de tous les élèves, relation avec les parents...).

Les étapes de la concertation

- 1^{ère} étape : la concertation initiale
- 2^{ème} étape : l'élaboration d'un projet pédagogique à l'appui du projet d'école au service de la réussite des élèves
- 3^{ème} : le soutien financier du fonds d'innovation pédagogique

1^{ère} étape : la concertation initiale

- Du temps donné aux équipes :
 - 12h dans le premier degré imputées sur les 108h (hors temps de formation)
- Les IEN, à la demande des équipes, peuvent apporter leur appui.

Concertation initiale : une proposition méthodologique

- Temps 1 : connaître et partager le contexte de l'école
- Temps 2 : déterminer et partager les modalités de concertation (communauté éducative en lien avec les parties prenantes)
- Temps 3 : identifier les principaux thèmes de la concertation (communauté éducative)
- Temps 4 : identifier les parties prenantes à la concertation et susciter leur envie de participer.
- Temps 5 : identifier les animateurs et choisir une méthode d'animation
- Temps 6 : collecter les contributions, partager la synthèse et choisir les suites à donner.

2^{ème} étape : l'élaboration d'un projet pédagogique

- Un projet ayant vocation à nourrir le projet d'école
- Un **projet pluriannuel** qui fixe sur tout ou partie des trois priorités (excellence scolaire, égalité, bien-être) :

les **priorités de la communauté éducative** et le **plan d'action** (pour les réaliser).

3^{ème} étape : le soutien financier du fonds d'innovation pédagogique

- Si le projet pédagogique nécessite un soutien financier :
accompagnement des autorités académiques et mobilisation de crédits du fonds d'innovation pédagogique (500 millions d'euros).
- Des projets divers où le soutien financier s'inscrit dans une logique complémentaire à ceux déjà existants (TER, Cité éducative, projets financés par les collectivités)
- Par exemple : financer des matériels ou activités pédagogiques, des intervenants extérieurs.

- Le **soutien financier** peut être sollicité à tout moment.
- Une **commission d'examen** présidée par le recteur et composée d'au moins trois membres se réunit pour **examiner les projets au fur et à mesure** afin d'attribuer les **fonds dans des délais resserrés**.
- Transmission des idées forces, des pratiques à promouvoir, des freins et blocages à l'échelon académique.



- Elaboration d'une synthèse des concertations pour alimenter les réflexions sur les évolutions du système éducatif

Merci pour votre participation.